



[Règlements généraux](#) - article 109.3 :

Situations dans lesquelles une pénalité sportive peut être appliquée

LICENCES

A compter du 1er novembre, à condition que la Ligue de Bretagne soit à jour dans la saisie des licences, seules les licences qualifiées à la date du match seront acceptées.

Licences validées : étude du dossier par la COC

Licence finalisée et en cours : vérification du dossier par la COC et si c'est avéré : Sanction sportive (perte du match par pénalité) et sanction financière (voir guide financier).

CONVENTIONS ET REGROUPEMENTS

La liste des joueurs (et officiels) évoluant dans une convention (entente et/ou regroupement temporaire d'équipe) doit être saisie par son club ou le club pilote dans la convention correspondante selon l'article 25.2.8.

La COC étudiera le cas des licences validées en cours de qualification en début de championnat et les problèmes liés au logiciel (nous avertir si vous rencontrez un problème récurrent).

Ces anomalies prennent beaucoup de place dans la vérification de saisie et peuvent faire oublier des anomalies plus graves qui peuvent pénaliser les équipes.

SURCLASSEMENTS

Ils sont régis par l'article 36.2 des [Règlements généraux](#). Voir la Fiche pratique **Surclassement : pour qui et comment l'obtenir ?**

Le non-respect de la procédure mise en place entraîne la perte du match par pénalité assortie de la sanction financière prévue au Guide financier.

PÉNALITÉS

Pour savoir s'il y a une anomalie sur une FDME et éviter les pénalités : cliquer impérativement sur :

Feuille de Match



FEUILLE DE MATCH

Ligue de Bretagne

HAND CENTRE MORBIHAN	LANESTER
0	0

HAND CENTRE MORBIHAN / LANESTER HB

Code Groupe
M530050001

Journée-Date Initiale
J3 du 14/10/17 au 15/10/17

Compétition-Phase-Groupe
Territoriale -15 MAS - EXCELLENCE -15 MAS - EXCEL -1!

Code Rencontre
MABMIF

Date Rencontre
14/10/2017

Heure
17:00

Lieu de la Rencontre
0556 - Abbé LAUDRIN Locminé
Rue Jean Moulin 56500 LOCMINE

Vérification Saisie Feuille





Informations obligatoires sur une FDME sous peine de sanction :

Objet : article des règlements généraux	Sanction
88-3- 1 Manquement règlementation colle et résine	Sportive : perte par forfait Financière : Voir le guide financier
98-5 joueur sans licence (non qualifié)	Sportive : perte par pénalité Financière : Voir le guide financier
98-2-3 Manquement à l'obligation d'inscription du Secrétaire ou Chronométrateur et du Responsable de salle .	Sportive : / Financière : Voir le guide financier
98-6-1 Officiel de banc non licencié ou absent	<u>En jeunes</u> : officiel majeur obligatoire Sportive : perte par Forfait Financière : Voir le guide financier <u>En senior</u> : en l'absence d'officiel, c'est le capitaine qui doit être mis comme officiel Sportive : / Financière : Voir le guide financier
Joueur trop jeune ou trop âgé	Sportive : perte par pénalité Financière : Voir le guide financier
Manquement procédure arbitrage en cas d'absence d'arbitre officiel	Sportive : perte par pénalité pour les 2 équipes Financière : Voir le guide financier
Joueur ayant participé à 2 rencontres dans le même WE (même compétition) : attention aux erreurs de noms (même prénom) et de prénoms (dans le cas de frères ou sœurs)	Sportive : perte par pénalité du match du plus bas niveau Financière : Voir le guide financier
INV non décoché : manquement à l'obligation de vérification de la FDME	Sportive : / Financière : Voir le guide financier

ABSENCE D'ARBITRE OFFICIEL

En règle générale, toute rencontre à partir de la catégorie U18 est affectée à un arbitre officiel désigné par la Commission compétente (+ certains U15).

En cas d'absence d'arbitre officiel dans les rencontres +16 niveau régionaux et territoriaux et U18 et U15 régionaux, la procédure est la suivante : Cf règlement [Règlements généraux](#) Article 92.1.2 et la fiche pratique QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCE DU JUGE ARBITRE OFFICIEL DESIGNÉ ?

Le non-respect de cette procédure entraîne les sanctions suivantes : Sanction sportive : perte par pénalité pour les 2 équipes et la sanction financière prévue au guide financier

